Envoyé en préfecture le 16/05/2026
Reçu en préfecture le 16/05/2026
Publié le
ID : 035-213501190-20260427-D2026_29-DE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la commune de Gennes-sur-Seiche
Département d'Ille-et-Vilaine

SÉANCE du lundi 27 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le lundi 27 avril à 20H00, le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 21 avril, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Roland Le Droff, Maire.

Présents (15): Mme Jéby Myriam, M. Lamy Vincent, M. Le Droff Roland, Mme Tiriau Valérie, M. Tual Maxime, Mme Brielle Hélène, Mme Hutin Alexandra, M. Rostren Philippe, M. Gérard François, M. Suhard Fabien, M. Durand Antoine, M. Migault Guillaume, Mme Prioux Chloé, Mme Coudé-Belloir Anne-Marie, Mme Rabeau Virginie.

Anne-Marie Coudé-Belloir est désigné secrétaire de séance.

D2026-29 URBANISME – DÉSIGNATION D'UN RÉFÉRENT ÉLU POUR LE COMITÉ DE LA SEICHE

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2121-33,

M. le Maire expose au conseil municipal que le Comité de la Seiche, instance de concertation regroupant les communes riveraines, nécessite la désignation d'un élu référent pour représenter la commune de Gennes-sur-Seiche.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de désigner M. François Gérard, 1er adjoint, en qualité de référent élu de la commune de Gennes-sur-Seiche auprès du Comité de la Seiche.

Le Maire, R. Le DROFF

M. Le Maire :
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité.
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

